

EN FOI DE QUOI les représentants des deux Gouvernements, dûment autorisés à cette fin, ont signé le présent Protocole.

FAIT à Wellington, en deux exemplaires, en anglais et en français, les deux versions faisant également foi, ce treizième jour de mai 1970.

*Pour le Gouvernement du Canada*  
P. E. TRUDEAU

*Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*  
KEITH HOLYOAKE